

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 1533-96, 11 décembre 1996

CONCERNANT la nomination d'un membre du Conseil du trésor

ATTENDU QUE l'article 18 de la Loi sur l'administration financière (L.R.Q., c. A-6) stipule que le Conseil du trésor se compose de cinq membres du Conseil exécutif, dont un président, désignés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 19 de cette loi, le gouvernement peut désigner le membre du Conseil du trésor chargé de présider en l'absence du président et nommer substituts de membres du Conseil autant d'autres membres du Conseil exécutif qu'il le juge à propos;

ATTENDU QUE le gouvernement a, par le décret 136-96 du 29 janvier 1996, désigné les membres du Conseil du trésor et qu'il y a lieu de remplacer l'un de ceux-ci;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 136-96 du 29 janvier 1996, soit modifié:

1^o par le remplacement, dans le premier alinéa du dispositif, des mots «Madame Pauline Marois» par les mots «Monsieur Sylvain Simard»;

2^o par la suppression, dans le quatrième alinéa du dispositif, des mots «Sylvain Simard»

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26838

Gouvernement du Québec

Décret 1534-96, 11 décembre 1996

CONCERNANT le Comité ministériel de l'éducation et de la culture

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 144-96, du 31 janvier 1996, soit modifié par le remplacement, dans le deuxième alinéa du dispositif, des mots «le ministre délégué aux Relations avec les citoyens» par les mots «le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26839

Gouvernement du Québec

Décret 1535-96, 11 décembre 1996

CONCERNANT le Comité ministériel du développement social

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE le décret 145-96 du 31 janvier 1996, modifié par le décret 1120-96 du 11 septembre 1996, soit modifié de nouveau, par le remplacement, dans le deuxième alinéa du dispositif, des mots «le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration» par les mots «le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration».

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

26840

Gouvernement du Québec

Décret 1536-96, 11 décembre 1996

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Simon Chabot comme sous-ministre adjoint au ministère des Ressources naturelles, affecté au Secrétariat au développement des régions

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Simon Chabot, sous-ministre adjoint engagé à contrat au ministère des Ressources naturelles, affecté au Secrétariat au développement des régions